

 Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	30

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le lundi vingt-neuf Juin à dix-huit heures vingt-sept, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire.

*Date de la convocation***23 JUIN 2026***Date d'affichage de la délibération***03 JUILLET 2026*****Quitus est donné à la majorité.*****Présents :** M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire ;

M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET, M. Saturnin FRANCILLONNE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Didier MARICEL ; Mme Gladys BURAT ; M. Martelin RATIER, adjoints au maire.

Mme Clara RIGAH ; M. José KANDASSAMY ; Mme Manuella PETRO-METONY ; M. Gaëtan BEVIS-SURPRISE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Rudy SANGRADO ; Mme Ludivine MARCELLUS ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. Samuel POURMASSY ; Mme Patricia VINGADASSALON ; Mme Frédérique MARIVAL ; M. Stéphane DEVISME ; Mme Françoise LAMARRE ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Yoanne JEAN-BART ; M. Ephrem GLORIEUX ; M. Emmanuely GOUGOUGNAN-ZADIGUE, conseillers municipaux.

Représentés : M. Arthur MARICEL par M. Rodrigue MOULIN
Mme Cindy MOLIA par M. Ephrem GLORIEUX

Absents : Mme Claudia MEVIL ; M. Kevin FAGOUR ; Mme Reinette JULIARD.

DÉLIBÉRATION N°2026/06/66

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025

En application des articles L 1612-12 et L 2121-31 du code général des collectivités territoriales il convient d'examiner l'état de situation de l'exercice 2025, dressé par le Comptable public.

Le document communiqué fait ressortir les résultats suivants :



	Résultat avec report
Section de fonctionnement	
Dépenses	31 111 415,31 €
Recettes	45 614 257,60 €
Report N-1	5 102 968,71 €
Résultat de clôture	19 605 811,00 €
Section d'investissement	
Dépenses	7 753 510,52 €
Recettes	11 811 746,13 €
Report N-1	- 16 063 031,98 €
Résultat de clôture	- 12 004 796,37 €
TOTAL GENERAL	7 601 014,63 €



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 101016

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CA NORD BASSE-TERRE

ETABLISSEMENT : LAMENTIN

ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

20000 - LAMENTIN

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	33 850 710,01	46 154 983,71	80 005 693,72
Titres de recette émis (b)	11 811 746,13	45 614 257,60	57 426 003,73
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	11 811 746,13	45 614 257,60	57 426 003,73
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	36 478 600,93	46 154 983,71	82 633 584,64
Mandats émis (f)	7 755 426,68	32 503 536,11	40 258 962,79
Annulations de mandats (g)	1 916,16	1 392 120,80	1 394 036,96
Dépenses nettes (h = f - g)	7 753 510,52	31 111 415,31	38 864 925,83
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	4 058 235,61	14 502 842,29	18 561 077,90
(h - d) Déficit			



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 101016

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CA NORD BASSE-TERRE

ETABLISSEMENT : LAMENTIN

ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

20000 - LAMENTIN

Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	-16 063 031,98		4 058 235,61		-12 004 796,37
Fonctionnement	5 102 968,71		14 502 842,29		19 605 811,00
TOTAL I	-10 960 063,27		18 561 077,90		7 601 014,63
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-10 960 063,27		18 561 077,90		7 601 014,63

**Le Conseil municipal,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré,

DECIDE**ARTICLE 1** – D'approuver le compte de gestion 2025 du Comptable public qui s'établit ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement	Résultat avec report
Dépenses	31 111 415,31 €
Recettes	45 614 257,60 €
Report N-1	5 102 968,71 €
Résultat de clôture	19 605 811,00 €
Section d'investissement	
Dépenses	7 753 510,52 €
Recettes	11 811 746,13 €
Report N-1	- 16 063 031,98 €
Résultat de clôture	- 12 004 796,37 €
TOTAL GENERAL	7 601 014,63 €

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 101016

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CA NORD BASSE-TERRE

ETABLISSEMENT : LAMENTIN

ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

20000 - LAMENTIN

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	33 850 710,01	46 154 983,71	80 005 693,72
Titres de recette émis (b)	11 811 746,13	45 614 257,60	57 426 003,73
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	11 811 746,13	45 614 257,60	57 426 003,73
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	36 478 600,93	46 154 983,71	82 633 584,64
Mandats émis (f)	7 755 426,68	32 503 536,11	40 258 962,79
Annulations de mandats (g)	1 916,16	1 392 120,80	1 394 036,96
Dépenses nettes (h = f - g)	7 753 510,52	31 111 415,31	38 864 925,83
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	4 058 235,61	14 502 842,29	18 561 077,90
(h - d) Déficit			

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 101016

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CA NORD BASSE-TERRE

ETABLISSEMENT : LAMENTIN

ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

20000 - LAMENTIN

Exercice 2025

	RÉSULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2024	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	-16 063 031,98		4 058 235,61		-12 004 796,37
Fonctionnement	5 102 968,71		14 502 842,29		19 605 811,00
TOTAL I	-10 960 063,27		18 561 077,90		7 601 014,63
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-10 960 063,27		18 561 077,90		7 601 014,63



ARTICLE 2. – De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives, techniques et financières pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3. – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de transmission au représentant de l'Etat.

Quitus est donné à la majorité.

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	29

Date de la convocation

23 JUIN 2026

Date d'affichage de la délibération

03 JUILLET 2026

Adoptée par 25 voix pour et 4 contre :

**M. Benjamin GRACCHUS, Mme
Yoanne JEAN-BART ; M. Ephrem
GLORIEUX ; Mme Cindy MOLIA,
1 abstention : M. Emmanuelly
GOUGOUGNAN-ZADIGUE**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le lundi vingt-neuf Juin à dix-huit heures vingt-sept, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire ;

M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET, M. Saturnin FRANCILLONNE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Didier MARICEL ; Mme Gladys BURAT ; M. Martelin RATIER, adjoints au maire.

Mme Clara RIGAH ; M. José KANDASSAMY ; Mme Manuella PETRO-METONY ; M. Gaëtan BEVIS-SURPRISE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Rudy SANGRADO ; Mme Ludivine MARCELLUS ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. Samuel POURMASSY ; Mme Patricia VINGADASSALON ; Mme Frédérique MARIVAL ; M. Stéphane DEVISME ; Mme Françoise LAMARRE ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Yoanne JEAN-BART ; M. Ephrem GLORIEUX ; M. Emmanuelly GOUGOUGNAN-ZADIGUE, conseillers municipaux.

Représentés : M. Arthur MARICEL par M. Rodrigue MOULIN

Mme Cindy MOLIA par M. Ephrem GLORIEUX

Absents : Mme Claudia MEVIL ; M. Kevin FAGOUR ; Mme Reinette JULIARD.

DÉLIBÉRATION N°2026/06/67

EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le compte administratif 2025 retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la Ville entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.

Conformément aux dispositions réglementaires, le vote sur l'approbation du compte administratif est concomitant à celui sur le compte de gestion, tenu par le comptable public. Le Conseil municipal peut ainsi constater, pour les parties communes de ces deux documents, la parfaite concordance des résultats à l'issue de l'année 2025 et la sincérité des réalisations.

Ce rapport d'accompagnement vient en appui du document budgétaire et comptable officiel remis à chaque conseiller municipal qui suit, lui, une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger.

1- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**1.1- Les dépenses**

Pour l'exercice 2025, le montant des dépenses de Fonctionnement s'élève à **31 111 415.31 €** et se décomposent comme suit (cf. pages 13, 244 à 250 du CA) :

Chapitre	Libellé	Réalisé 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 865 216,76
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 077 320,96
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 378 386,60
66	CHARGES FINANCIERES	209 547,75
67	CHARGES SPECIFIQUES	45 361,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	535 582,24
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	31 111 415,31

1.2- Les recettes

Elles s'élèvent à **45 614 257,60 €** et se répartissent de la manière suivante (cf. pages 13, 244 et 250) :

Chapitre	Libellé	Réalisé 2025
013	ATTENUATION DE CHARGES	12 698,02
70	PRODUITS DES SERVICES	281 209,80
73	IMPOTS ET TAXES	15 857 825,43
731	FISCALITE LOCALES	10 063 310,86
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6 042 987,17
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	12 938 057,38
77	PRODUITS SPECIFIQUES	418 168,94
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	45 614 257,60

EXTRAIT DU COMPTE ADMINISTRATIF
Présentation générale section de fonctionnement



II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

(y compris les restes à payer et rattachements W-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	4 865 216,76	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	281 209,80
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	15 077 320,96	73 Impôts et taxes (sauf 731)	15 857 825,43
		731 Fiscalité locale	10 063 310,86
		74 Dotations et participations (1)	6 042 987,17
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	10 378 386,60	75 Autres produits de gestion courante (1)	12 938 057,38
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	12 698,02
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	30 320 924,32	Total recettes de gestion des services	45 196 088,66
66 Charges financières	209 547,75	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	45 361,00	77 Produits spécifiques (1)	418 168,94
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 30 575 833,07	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 45 614 257,60

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	535 582,24	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 535 582,24	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 31 111 415,31	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 45 614 257,60
---	------------------------------	---	------------------------------

Le résultat de l'exercice 2025 de la section de fonctionnement est excédentaire de 14 502 842,29 €.

En tenant compte du report de l'année 2024 (5 102 968,71 €) le résultat global de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2025 est excédentaire de 19 605 811,00 €.

EXTRAIT DU COMPTE ADMINISTRATIF
Présentation du solde d'exécution

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 5 102 968,71
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 31 111 415,31	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 50 717 226,31
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)		19 605 811,00	

2- LA SECTION D'INVESTISSEMENT**2.1- Les dépenses**

Le montant des dépenses d'équipement effectuées en 2025 s'élève à **7 753 510,52 €** (cf. pages 11 et 18 à 28 du CA).

Les principales dépenses d'équipement sont les suivantes :

Opérations	réalisé 2025
21201 AUTRES MATERIELS	131 820,00
21204 VRD ET ROUTES	1 247 200,62
21602 INFORMATIQUES	154 964,62
217044 AMENAGEMENT DU PARC URBAIN	146 902,37
21708 MISE EN VALEUR BATIMENTS ALI TUR- EGLISE	303 996,76
21710 CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE DE CAILLOUX	739 623,02
2301 SECURITE ET RENOVATION BATIMENT	539 438,40
2801 REAMENAGEMENT ET REHABILITATION RAVINE-CHAUDE	379 751,72

2.2- Les recettes

Les recettes d'investissement se montent à **11 811 746,13 €** (pages 11, 20 et 238 à 239 du CA) et se décomposent ainsi qu'il suit :

Chapitre	Libellé	Réalisé 2025
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS	1 485 454,53
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 620 198,82
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 170 510,54
040	OPERATIONS D'ORDRE (amortissement + cessions de terrains)	535 582,24
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 811 746,13

EXTRAIT DU COMPTE ADMINISTRATIF
Présentation générale section d'investissement

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2026
Publication : 10/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



VILLE DU LAMENTIN - COMMUNE DU LAMENTIN - CA - 2025

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		3 620 198,82
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		6 170 510,54
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	353 265,70	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	3 839 624,77	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	83 941,28	0,00
Total des réalisations d'équipement		4 276 831,75	9 790 709,36
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	1 485 454,53
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 476 678,77	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		3 476 678,77	1 485 454,53
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 7 753 510,52	II 11 276 163,89
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	535 582,24
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 0,00	IV 535 582,24

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	7 753 510,52	II + IV	11 811 746,13
-------	---------	--------------	---------	---------------

Le résultat de l'exercice 2025 de la section d'investissement est excédentaire de 4 058 235,61 €.

En tenant compte du report de l'année 2024 (- 16 063 031,98 €) **le résultat global de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2025 est déficitaire de - 12 004 796,37 €, soit une diminution du déficit de 25,26%.**

Les restes à réaliser (pages 8 à 10 du CA) pour l'exercice 2025 sont ainsi qu'il suit en :

- Dépenses : 11 933 410,48 €
- Recettes : 5 073 603,87 €.

EXTRAIT DU COMPTE ADMINISTRATIF
Présentation du solde d'exécution

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	16 063 031,98	VI	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	23 816 542,50	II + IV + VI + VII	11 811 746,13
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		-12 004 796,37		



3- LES RESULTATS CUMULES 2025

3.1- Les résultats du compte administratif

EXTRAIT DU COMPTE ADMINISTRATIF **Présentation du résultat cumulé d'exécution**

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	38 864 925,83	57 426 003,73	-10 960 063,27	A1 7 601 014,63
Investissement	7 753 510,52	11 811 746,13	(2) -16 063 031,98	A2 -12 004 796,37
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	31 111 415,31	45 614 257,60	(3) 5 102 968,71	A3 19 605 811,00

RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses	Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 11 933 410,48	III + IV 5 073 603,87	B1	-6 859 806,61
Investissement	I 11 933 410,48	III 5 073 603,87	B2	-6 859 806,61
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	741 208,02
Investissement	A2 + B2	-18 864 602,98
Fonctionnement	A3 + B3	19 605 811,00

Les résultats de clôture de l'exercice 2025 s'établissent comme suit :

- Section de fonctionnement : + 19 605 811,00 €
- Section d'investissement : - 12 004 796,37 €

La balance générale est la suivante :

BALANCE GENERALE

	Résultat avec report	Reste à réaliser
Section de fonctionnement		
Dépenses	31 111 415,31 €	
Recettes	45 614 257,60 €	
Report N-1	5 102 968,71 €	
Résultat de clôture	19 605 811,00 €	- €
Section d'investissement		
Dépenses	7 753 510,52 €	11 933 410,48 €
Recettes	11 811 746,13 €	5 073 603,87 €
Report N-1	- 16 063 031,98 €	
Résultat de clôture	- 12 004 796,37 €	- 6 859 806,61 €
TOTAL GENERAL	7 601 014,63 €	- 6 859 806,61 €
RESULTAT CUMULE DE CLOTURE		741 208,02 €

3.2- Les résultats du compte de gestion

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

20000 - LAMENTIN

Exercice 2025

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2024	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	-16 063 031,98		4 058 235,61		-12 004 796,37
Fonctionnement	5 102 968,71		14 502 842,29		19 605 811,00
TOTAL I	-10 960 063,27		18 561 077,90		7 601 014,63
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-10 960 063,27		18 561 077,90		7 601 014,63

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 – De donner acte de la présentation faite du compte administratif 2025.

ARTICLE 2 – D'approuver le compte administratif 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :

BALANCE GENERALE

	Résultat avec report	Reste à réaliser
Section de fonctionnement		
Dépenses	31 111 415,31 €	
Recettes	45 614 257,60 €	
Report N-1	5 102 968,71 €	
Résultat de clôture	19 605 811,00 €	- €
Section d'investissement		
Dépenses	7 753 510,52 €	11 933 410,48 €
Recettes	11 811 746,13 €	5 073 603,87 €
Report N-1	- 16 063 031,98 €	
Résultat de clôture	- 12 004 796,37 €	- 6 859 806,61 €
TOTAL GENERAL	7 601 014,63 €	- 6 859 806,61 €
RÉSULTAT CUMULE DE CLOTURE		741 208,02 €

ARTICLE 3 – De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés



20000 - LAMENTIN

Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	-16 063 031,98		4 058 235,61		-12 004 796,37
Fonctionnement	5 102 968,71		14 502 842,29		19 605 811,00
TOTAL I	-10 960 063,27		18 561 077,90		7 601 014,63
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-10 960 063,27		18 561 077,90		7 601 014,63

ARTICLE 4 – D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ARTICLE 5 – De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives, techniques et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 6 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de transmission au représentant au représentant de l'Etat.

Adoptée par 25 voix pour et 4 contre : M. Benjamin GRACCHUS, Mme Yoanne JEAN-BART ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Cindy MOLIA

1 abstention : M. Emmanuely GOUGOUGNAN-ZADIGUE

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	30

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le lundi vingt-neuf Juin à dix-huit heures vingt-sept, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire.

Date de la convocation

23 JUIN 2026

Date d'affichage de la délibération

03 JUILLET 2026

Adoptée par 25 voix pour et 4 contre :

M. Benjamin GRACCHUS, Mme Yoanne JEAN-BART ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Cindy MOLIA,
1 abstention : M. Emmanuelly GOUGOUGNAN-ZADIGUE

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire ;

M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET, M. Saturnin FRANCILLONNE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Didier MARICEL ; Mme Gladys BURAT ; M. Martelin RATIER, adjoints au maire.

Mme Clara RIGAH ; M. José KANDASSAMY ; Mme Manuella PETRO-METONY ; M. Gaëtan BEVIS-SURPRISE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Rudy SANGRADO ; Mme Ludivine MARCELLUS ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. Samuel POURMASSY ; Mme Patricia VINGADASSALON ; Mme Frédérique MARIVAL ; M. Stéphane DEVISME ; Mme Françoise LAMARRE ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Yoanne JEAN-BART ; M. Ephrem GLORIEUX ; M. Emmanuelly GOUGOUGNAN-ZADIGUE, conseillers municipaux.

Représentés : M. Arthur MARICEL par M. Rodrigue MOULIN
 Mme Cindy MOLIA par M. Ephrem GLORIEUX

Absents : Mme Claudia MEVIL ; M. Kevin FAGOUR ; Mme Reinette JULIARD.

DÉLIBÉRATION N°2026/06/68

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Pour rappel, les résultats cumulés au 31/12/2025, conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

- Un excédent de fonctionnement de : 19 605 811,00 €
- Un déficit d'investissement de : -12 004 796,37 €

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter comme suit les résultats du compte administratif 2025 :

- 19 605 811,00 € R002 « excédent de fonctionnement reporté »
- - 12 004 796,37 € D001 « déficit d'investissement reporté »



Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'affecter comme suit les résultats du compte administratif 2025 :

- **19 605 811,00 € R002 « excédent de fonctionnement reporté »**
- **- 12 004 796,37 € D001 « déficit d'investissement reporté »**

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

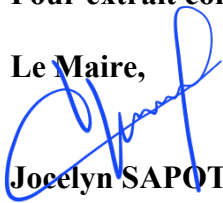
ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

**Adoptée par 25 voix pour et 4 contre : M. Benjamin GRACCHUS, Mme Yoanne JEAN-BART ;
M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Cindy MOLIA ;**

1 abstention : M. Emmanuely GOUGOUGNAN-ZADIGUE

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,


Jocelyn SAPOTILLE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**

Séance du 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le lundi vingt-neuf Juin à dix-huit heures vingt-sept, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire.

Date de la convocation

23 JUIN 2026

Date d'affichage de la délibération

03 JUILLET 2026

**Adoptée par 25 voix pour et 2 contre :
M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Cindy
MOLIA ; 3 abstentions : M. Benjamin
GRACCHUS, Mme Yoanne JEAN-
BART, M. Emmanuely
GOUGOUGNAN-ZADIGUE**

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire ;
M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Rodrigue
MOULIN ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET, M. Saturnin
FRANCILLONNE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Didier MARICEL ; Mme
Gladys BURAT ; M. Martelin RATIER, adjoints au maire.

Mme Clara RIGAH ; M. José KANDASSAMY ; Mme Manuella PETRO-
METONY ; M. Gaëtan BEVIS-SURPRISE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M.
Rudy SANGRADO ; Mme Ludivine MARCELLUS ; M. Richard
PROMENEUR ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. Samuel POURMASSY ;
Mme Patricia VINGADASSALON ; Mme Frédérique MARIVAL ; M.
Stéphane DEVISME ; Mme Françoise LAMARRE ; M. Benjamin
GRACCHUS ; Mme Yoanne JEAN-BART ; M. Ephrem GLORIEUX ; M.
Emmanuely GOUGOUGNAN-ZADIGUE, conseillers municipaux.

Représentés : M. Arthur MARICEL par M. Rodrigue MOULIN
Mme Cindy MOLIA par M. Ephrem GLORIEUX

Absents : Mme Claudia MEVIL ; M. Kevin FAGOUR ; Mme Reinette
JULIARD.

DÉLIBÉRATION N°2026/06/69

APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Le budget supplémentaire a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés au compte administratif de l'exercice précédent, d'intégrer les restes à réaliser et d'ajuster, comme toute décision modificative, les crédits votés au budget primitif.

Sa présentation est identique à celle du budget primitif et l'assemblée sera amenée à voter les seules propositions nouvelles figurant sur ce document budgétaire.

1- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

Le total des crédits proposés par chapitre et par opération est le suivant (pages 14 à 22) :



CHAPITRES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
011- Charges à caractère général	1 629 102,19			
012- Charges de personnel	1 150 000,00			
65- Autres charges de gestion courante	340 000,00			
66- Charges financières	16 813,63			
70- Produits des services et des domaines		42 510,00		
73- Impôts et taxes		1 030 000,00		
74- Dotations et participations		575 868,00		
023- Virement à la section d'investissement	17 938 273,18			
021- Virement de la section de fonctionnement				17 938 273,18
Total opérations d'équipements réparti dans les chapitres suivants :			138 000,20	
20- Immobilisations incorporelles				
21- Immobilisations corporelles			138 000,20	
23- Immobilisations en cours				
26- Titres et participation			62 000,00	
024- Produits des cessions d'immobilisation				946 330,00
042- opérations d'ordre de transfert (amortissement)	180 000,00			
040- Opérations d'ordre (amortissement)				180 000,00
TOTAL	21 254 189,00	1 648 378,00	200 000,20	19 064 603,18

Le Budget est détaillé par section et se présente ainsi qu'il suit :

2- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses (pages 140 - 143 à 146)

Les propositions nouvelles de crédits concernent les chapitres ci-après :

011 – Charges à caractère général : 1 629 102,19 €

Ces crédits permettront la réalisation des opérations de fin d'exercice et notamment les rattachements, mais également aux services de poursuivre leurs activités jusqu'à la fin de l'année.

012 – Charges de personnel : 1 150 000,00 €

Ce complément de crédits permettra de couvrir les besoins jusqu'à la fin de l'année.

65- Autres charges de gestion courante : 340 000,00 €

Les principales dépenses concernent un complément de subvention de fonctionnement pour la Caisse des Ecoles (200 000,00 €) et le CCAS (50 000,00 €).

66- Charges financières : 16 813.63 €

Il s'agit d'un complément de crédits pour régulariser les frais financiers des échéances d'emprunt.

023 – virement à la section d'investissement : 17 938 273,18 €

042- opérations d'ordre de transferts entre sections : 180 000,00 €

- Amortissement : 180 000,00 €

Recettes (pages 142 - 147 à 148)

Le budget primitif 2026 de la ville a été voté le 29 janvier 2026 soit bien avant la connaissance et/ou la notification de certaines recettes d'où la nécessité de réajuster ces prévisions au présent budget supplémentaire.

Les propositions nouvelles de crédits concernent les chapitres ci-après :

70 – Produits des services et des domaines (concessions cimetière) : 42 510,00 €.



73 – Impôts et taxes (octroi de mer) : 1 030 000,00 €.

74 – Dotation et participations (Dotation d'aménagement des communes d'outre-mer) : 575 868,00 €.

3- SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses (pages 23 – 27 à 31)

Les dépenses d'investissement (200 000,20 €) sont présentées comme suit :

- **Par opérations**

210-09	ELECTRIFICATION	100 000,00
21201	AUTRES MATERIELS	41 000,00
21204	VRD ET ROUTES	- 169 000,00
21602	INFORMATIQUE	60 000,00
21603	MOBILIERS	6 000,00
21903	BASE NAUTIQUE DE BLACON	50 000,00
2301	SECURITE ET RENOVATION BATIMENT	50 000,20

- **Par Chapitre**

Chapitre 26 – Participations et créances rattachées : 62 000,00 € qui correspond à la participation de la commune à l'augmentation du capital de la SPL Cœur d'Energie.

Les crédits nouveaux ont été inscrits pour les opérations 210-09, 21903 et 2301.

Les redéploiements de crédits concernent les opérations 21201, 21204, 21602, 21603, et le chapitre 26.

Recettes (pages 25-26)

Les recettes d'investissement (19 064 603,18 €) sont les suivantes :

021 – virement de la section de fonctionnement : 17 938 273,18 €

024 – produit des cessions d'immobilisations (vente de terrains) : 946 330,00 €

040- opérations d'ordre de transferts entre sections : 180 000,00 €

- Amortissement : 180 000,00 €

4- BALANCE GENERALE DU BUDGET

La balance générale du budget supplémentaire se présente ainsi qu'il suit :



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE				A
		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	200 000,20	19 064 603,18	
+		+	+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	11 933 410,48	5 073 603,87	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 12 004 796,37	(si solde positif) 0,00	
=		=	=	
Total de la section d'investissement (3)		24 138 207,05	24 138 207,05	
		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	21 254 189,00	1 648 378,00	
+		+	+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00	
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 19 605 811,00	
=		=	=	
Total de la section de fonctionnement (4)		21 254 189,00	21 254 189,00	
TOTAL DU BUDGET (5)		45 392 396,05	45 392 396,05	

1- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

Le total des crédits proposés par chapitre et par opération est le suivant (pages 14 à 22) :

CHAPITRES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
011- Charges à caractère général	1 629 102,19			
012- Charges de personnel	1 150 000,00			
65- Autres charges de gestion courante	340 000,00			
66- Charges financières	16 813,63			
70- Produits des services et des domaines		42 510,00		
73- Impôts et taxes		1 030 000,00		
74- Dotations et participations		575 868,00		
023- Virement à la section d'investissement	17 938 273,18			
021- Virement de la section de fonctionnement				17 938 273,18
Total opérations d'équipements réparti dans les chapitres suivants :			138 000,20	
20- Immobilisations incorporelles				
21- Immobilisations corporelles			138 000,20	
23- Immobilisations en cours				
26- Titres et participation			62 000,00	
024- Produits des cessions d'immobilisation				946 330,00
042- opérations d'ordre de transfert (amortissement)	180 000,00			
040- Opérations d'ordre (amortissement)				180 000,00
TOTAL	21 254 189,00	1 648 378,00	200 000,20	19 064 603,18

Le Budget est détaillé par section et se présente ainsi qu'il suit :

2- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses (pages 140 - 143 à 146)

Les propositions nouvelles de crédits concernent les chapitres ci-après :

011 – Charges à caractère général : 1 629 102,19 €

Ces crédits permettront la réalisation des opérations de fin d'exercice et notamment les rattachements, mais également aux services de poursuivre leurs activités jusqu'à la fin de l'année.

**012 – Charges de personnel : 1 150 000,00 €**

Ce complément de crédits permettra de couvrir les besoins jusqu'à la fin de l'année.

65- Autres charges de gestion courante : 340 000,00 €

Les principales dépenses concernent un complément de subvention de fonctionnement pour la Caisse des Ecoles (200 000,00 €) et le CCAS (50 000,00 €).

66- Charges financières : 16 813.63 €

Il s'agit d'un complément de crédits pour régulariser les frais financiers des échéances d'emprunt.

023 – virement à la section d'investissement : 17 938 273,18 €**042- opérations d'ordre de transferts entre sections : 180 000,00 €**

- Amortissement : 180 000,00 €

Recettes (pages 142 - 147 à 148)

Le budget primitif 2026 de la ville a été voté le 29 janvier 2026 soit bien avant la connaissance et/ou la notification de certaines recettes d'où la nécessité de réajuster ces prévisions au présent budget supplémentaire.

Les propositions nouvelles de crédits concernent les chapitres ci-après :

70 – Produits des services et des domaines (concessions cimetière) : 42 510,00 €.**73 – Impôts et taxes (octroi de mer) : 1 030 000,00 €.****74 – Dotation et participations (Dotation d'aménagement des communes d'outre-mer) : 575 868,00 €.****3- SECTION D'INVESTISSEMENT****Dépenses (pages 23 – 27 à 31)**

Les dépenses d'investissement (200 000,20 €) sont présentées comme suit :

- **Par opérations**

210-09	ELECTRIFICATION	100 000,00
21201	AUTRES MATERIELS	41 000,00
21204	VRD ET ROUTES	- 169 000,00
21602	INFORMATIQUE	60 000,00
21603	MOBILIERS	6 000,00
21903	BASE NAUTIQUE DE BLACON	50 000,00
2301	SECURITE ET RENOVATION BATIMENT	50 000,20

- **Par Chapitre**

Chapitre 26 – Participations et créances rattachées : 62 000,00 € qui correspond à la participation de la commune à l'augmentation du capital de la SPL Cœur d'Énergie.

Les crédits nouveaux ont été inscrits pour les opérations 210-09, 21903 et 2301.

Les redéploiements de crédits concernent les opérations 21201, 21204, 21602, 21603, et le chapitre 26.**Recettes (pages 25-26)**

Les recettes d'investissement (19 064 603,18 €) sont les suivantes :

021 – virement de la section de fonctionnement : 17 938 273,18 €

024 – produit des cessions d'immobilisations (vente de terrains) : 946 330,00 €

040- opérations d'ordre de transferts entre sections : 180 000,00 €

- Amortissement : 180 000,00 €

4- BALANCE GENERALE DU BUDGET

La balance générale du budget supplémentaire se présente ainsi qu'il suit :

VILLE DU LAMENTIN - COMMUNE DU LAMENTIN - BS - 2026			
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	DEPENSES	RECETTES
		200 000,20	19 064 603,18
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	11 933 410,48	5 073 603,87
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 12 004 796,37	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	24 138 207,05	24 138 207,05
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	DEPENSES	RECETTES
		21 254 189,00	1 648 378,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 19 605 811,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	21 254 189,00	21 254 189,00
	TOTAL DU BUDGET (5)	45 392 396,05	45 392 396,05

DECIDE

Article 1 : D'approuver le budget supplémentaire 2026 de la ville, voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement, dont la balance générale est la suivante :



		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	200 000,20	19 064 603,18
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	11 933 410,48	5 073 603,87
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 12 004 796,37	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		24 138 207,05	24 138 207,05
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	21 254 189,00	1 648 378,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 19 605 811,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		21 254 189,00	21 254 189,00
TOTAL DU BUDGET (5)		45 392 396,05	45 392 396,05

Article 2 : D'autoriser le Maire, au titre de la fongibilité des crédits, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Article 3 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

**Adoptée par 25 voix pour et 2 contre : M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Cindy MOLIA ;
3 abstentions : M. Benjamin GRACCHUS, Mme Yoanne JEAN-BART, M. Emmanuelly GOUGOUGNAN-ZADIGUE.**

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**

Séance du 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le lundi vingt-neuf Juin à dix-huit heures vingt-sept, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire ;

M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET, M. Saturnin FRANCILLONNE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Didier MARICEL ; Mme Gladys BURAT ; M. Martelin RATIER, adjoints au maire.

Mme Clara RIGAH ; M. José KANDASSAMY ; Mme Manuella PETRO-METONY ; M. Gaëtan BEVIS-SURPRISE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Rudy SANGRADO ; Mme Ludvine MARCELLUS ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. Samuel POURMASSY ; Mme Patricia VINGADASSALON ; Mme Frédérique MARIVAL ; M. Stéphane DEVISME ; Mme Françoise LAMARRE ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Yoanne JEAN-BART ; M. Ephrem GLORIEUX ; M. Emmanuely GOUGOUGNAN-ZADIGUE, conseillers municipaux.

Représentés : M. Arthur MARICEL par M. Rodrigue MOULIN
Mme Cindy MOLIA par M. Ephrem GLORIEUX

Absents : Mme Claudia MEVIL ; M. Kevin FAGOUR ; Mme Reinette JULIARD.

DÉLIBÉRATION N°2026/06/70

**PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE DE LAMENTIN
ET LE GROUPEMENT DE MAITRISE D'OEUVRE DU GROUPE SCOLAIRE DE
CAILLOU**

Dans le cadre de l'opération de construction du groupe scolaire de Caillou, le groupement de maîtrise d'œuvre composé de l'Atelier d'Architecture Berthelot Mocka-Célestine (mandataire), DELTA INGENIERIE et TECSOL ANTILLES a été lauréat du Jury de concours pour l'obtention du marché de maîtrise d'œuvre.

Le groupement a présenté à la Commune un mémoire en réclamation sollicitant une indemnisation complémentaire au titre de l'allongement exceptionnel de la durée du chantier.

Cette demande était fondée sur les prestations supplémentaires de direction de l'exécution des travaux (DET), de visa et d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) rendues nécessaires par les difficultés rencontrées au cours de l'opération à savoir : les retards de chantier, les interruptions de travaux dues notamment à la COVID 19 et les augmentations de prix du fait de l'évolution du marché des matières premières provoquée par la guerre en UKRAINE.

Date de la convocation

23 JUIN 2026

Date d'affichage de la délibération

03 JUILLET 2026

*Adoptée par 26 voix pour et 4
abstentions : M. Ephrem
GLORIEUX ; Mme Cindy MOLIA,
M. Benjamin GRACCHUS, Mme
Yoanne JEAN-BART ;*



Le montant total de la réclamation présentée par le groupement de maîtrise d'œuvre s'élevait à 572 221,67€ HT.

A l'issue de plusieurs échanges conduits entre la Commune de LAMENTIN et le groupement de maîtrise d'œuvre, un accord est intervenu sur une indemnité transactionnelle forfaitaire, globale et définitive de 330 000 € HT.

Ce protocole permet :

- De mettre fin au différend opposant les parties ;
- D'éviter une procédure contentieuse longue et coûteuse ;
- De sécuriser la poursuite des missions de maîtrise d'œuvre jusqu'à l'achèvement de l'opération d'assurer la continuité du chantier et le respect du planning prévisionnel de réception fixé au mois de janvier 2027 ;
- De préserver les intérêts financiers de la collectivité en limitant significativement le montant de la réclamation initiale.

L'économie réalisée par la Commune dans le cadre de cette négociation s'élève à 242 221,67€HT par rapport au montant initial réclamé.

Le protocole transactionnel prévoit également la renonciation du groupement de maîtrise d'œuvre à toute réclamation complémentaire relative aux prestations supplémentaires ayant fait l'objet de la négociation.

Le Conseil municipal est invité à autoriser le maire à transiger à hauteur de 330 000 HT.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu les articles 2044 et suivants du Code civil relatifs aux transactions ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre conclu pour l'opération de construction du groupe scolaire de Caillou ;

Vu le mémoire en réclamation présenté par le groupement de maîtrise d'œuvre composé de l'Atelier d'Architecture Berthelot Mocka Célestine (mandataire), DELTA INGENIERIE et TECSOL ANTILLES ;

Considérant que l'exécution de l'opération a connu un allongement significatif de sa durée en raison des difficultés rencontrées au cours du chantier ;

Considérant que le groupement de maîtrise d'œuvre a sollicité une indemnisation complémentaire au titre des missions supplémentaires de direction de l'exécution des travaux, de visa et d'ordonnancement, pilotage et coordination ;

Considérant qu'à l'issue des échanges entre la Commune de Lamentin et le groupement de maîtrise d'œuvre, un accord transactionnel est intervenu sur une indemnité forfaitaire, globale et définitive de 330 000 € HT ;

Considérant que ce protocole permet :

- de mettre fin au différend opposant les parties ;
- d'éviter un contentieux ;
- de garantir la poursuite des missions du groupement de maîtrise d'œuvre jusqu'à l'achèvement de l'opération ;
- d'assurer la continuité du chantier et la bonne fin des travaux ;



Considérant que le protocole transactionnel prévoit notamment la renonciation définitive du groupement de maîtrise d'œuvre à toute autre réclamation relative aux prestations supplémentaires liées à l'allongement du chantier, sous réserve de son exécution ;
Après avoir entendu l'exposé du président et délibéré ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver la signature d'un protocole transactionnel entre la commune de Lamentin et le groupement de maîtrise d'œuvre composé de l'Atelier d'Architecture Berthelot Mocka Célestine (mandataire), DELTA INGENIERIE et TECSOL ANTILLES.

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État

Adoptée par 26 voix pour et 4 abstentions : M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Cindy MOLIA, M. Benjamin GRACCHUS, Mme Yoanne JEAN-BART ;

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE



Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	30

Date de la convocation

23 JUIN 2026

Date d'affichage de la délibération

03 JUILLET 2026

Adoptée par 28 voix pour et 2 abstentions : M. Ephrem GLORIEUX, Mme Cindy MOLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le lundi vingt-neuf Juin à dix-huit heures vingt-sept, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire ;

M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET, M. Saturnin FRANCILLONNE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Didier MARICEL ; Mme Gladys BURAT ; M. Martelin RATIER, adjoints au maire.

Mme Clara RIGAH ; M. José KANDASSAMY ; Mme Manuella PETRO-METONY ; M. Gaëtan BEVIS-SURPRISE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Rudy SANGRADO ; Mme Ludivine MARCELLUS ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. Samuel POURMASSY ; Mme Patricia VINGADASSALON ; Mme Frédérique MARIVAL ; M. Stéphane DEVISME ; Mme Françoise LAMARRE ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Yoanne JEAN-BART ; M. Ephrem GLORIEUX ; M. Emmanuely GOUGOUGNAN-ZADIGUE, conseillers municipaux.

Représentés : M. Arthur MARICEL par M. Rodrigue MOULIN
Mme Cindy MOLIA par M. Ephrem GLORIEUX

Absents : Mme Claudia MEVIL ; M. Kevin FAGOUR ; Mme Reinette JULIARD.

DÉLIBÉRATION N°2026/06/71

TS VOICE : DE VOIX EN VOIES

La Ville de Lamentin place l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi au cœur de son action en développant des initiatives favorisant l'insertion sociale et professionnelle.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir la mise en œuvre du projet « TS VOICE : De voix en voies », porté par la structure NETTY PROD SARL de Madame Tanya ST-VAL.

Ce projet sera mené en partenariat avec le Conseil départemental de la Guadeloupe dans le cadre du dispositif Ateliers Parcours d'Insertion (API), visant à favoriser la levée des freins à l'emploi, le développement des compétences transversales et l'accès à un parcours d'insertion durable.

Destiné à un groupe de 12 femmes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), âgées de 25 à 50 ans, ce programme vise à renforcer leur autonomie, développer leurs compétences relationnelles et favoriser leur insertion sociale et professionnelle.



À travers un accompagnement fondé sur la voix, l'expression corporelle et la valorisation personnelle, les participantes seront amenées à améliorer leur aisance à l'oral, leur posture professionnelle, leur capacité à prendre la parole en public ainsi que leur confiance dans les situations du quotidien et de recherche d'emploi.

Le programme prévoit la réalisation de 16 séances de coaching comprenant notamment :

- Des ateliers de coaching vocal ;
- Des ateliers d'expression corporelle ;
- Un travail sur l'image et la posture professionnelle ;
- Une restitution finale sous forme de spectacle.

Le projet est porté par Madame Tanya ST-VAL, artiste reconnue sur le territoire, dont l'expérience et l'engagement constituent un atout pour la mobilisation et l'accompagnement des participantes.

Cette action s'inscrit pleinement dans les orientations municipales en matière d'insertion sociale et professionnelle ainsi que dans les objectifs du Programme Départemental d'Insertion 2022-2028.

Le coût global de l'opération s'élève à 16 264,20 € TTC.

Le budget prévisionnel de l'action est le suivant :

DEPENSES			RECETTES	
NATURE	QUANTITE	MONTANT	NATURE	MONTANT
Ateliers de coaching vocal	16 séances	16 264,20 €	Commune de Lamentin (60%)	9 758,52 €
Ateliers d'expression corporelle	16 séances			
Coaching sur l'image et la posture professionnelle	16 séances		Conseil départemental de la Guadeloupe (40 %)	6 505,68 €
Restitution finale sous forme de spectacle	1 Spectacle			
TOTAL TTC		16 264,20 €	TOTAL	16 264,20 €

Le Conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser la réalisation de l'atelier TS VOICE : De Voix En Voies

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous les actes et documents, accomplir toutes les formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

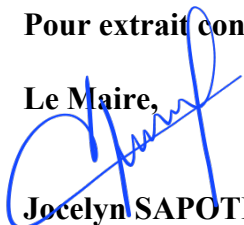


ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée par 28 voix pour et 2 abstentions : M. Ephrem GLORIEUX, Mme Cindy MOLIA.

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,


Jocelyn SAPOTILLE



Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	30

*Date de la convocation***23 JUIN 2026***Date d'affichage de la délibération***03 JUILLET 2026****Adoptée à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****Séance du 29 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six le lundi vingt-neuf Juin à dix-huit heures vingt-sept, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire ;

M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET, M. Saturnin FRANCILLONNE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Didier MARICEL ; Mme Gladys BURAT ; M. Martelin RATIER, adjoints au maire.

Mme Clara RIGAH ; M. José KANDASSAMY ; Mme Manuella PETRO-METONY ; M. Gaëtan BEVIS-SURPRISE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Rudy SANGRADO ; Mme Ludivine MARCELLUS ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. Samuel POURMASSY ; Mme Patricia VINGADASSALON ; Mme Frédérique MARIVAL ; M. Stéphane DEVISME ; Mme Françoise LAMARRE ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Yoanne JEAN-BART ; M. Ephrem GLORIEUX ; M. Emmanuely GOUGOUGNAN-ZADIGUE, conseillers municipaux.

Représentés : M. Arthur MARICEL par M. Rodrigue MOULIN
Mme Cindy MOLIA par M. Ephrem GLORIEUX

Absents : Mme Claudia MEVIL ; M. Kevin FAGOUR ; Mme Reinette JULIARD.

DÉLIBÉRATION N°2026/06/72**SUBVENTION ATTRIBUEE AUX ASSOCIATIONS
POUR L'AIDE AU FONCTIONNEMENT**

Afin de promouvoir le développement des activités physiques, sportives et culturelles, la ville de Lamentin apporte des aides aux Associations et clubs locaux par le biais d'aides diverses (mises à disposition de personnels, d'installations et de matériels) mais également au travers de différents concours financiers (subventions de fonctionnement, exceptionnelles, spécifiques).

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'allouer une subvention à l'association « **Association des Jeunes de Castel** » (AJC).

Le montant devant être attribué à l'association citée ci-dessus s'élève à :

Dix mille euros (10 000 €).

Cette subvention est consentie pour l'aide au fonctionnement de l'association sur l'année 2026.

Le Maire propose à l'Assemblée de bien vouloir délibérer sur l'octroi de la subvention de fonctionnement à l'Association « Association des Jeunes de Castel » (AJC).

Le Conseil municipal



Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'intérêt général que constitue la mission du tissu associatif à travers ses actions, ses projets et son implication sur le territoire,

Considérant la nécessité et l'intérêt de la commune de l'accompagner dans ses objectifs pour le bien-être de la cité,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'Attribuer une subvention de dix mille euros (10 000 €) à l'association « Association des Jeunes de Castel » (AJC). Cette subvention est consentie pour l'aide au fonctionnement de l'Association.

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour, signer tous actes et documents, d'accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE

Les informations diffusées porteront sur les acteurs économiques du territoire Nord Basse-Terre, de la ville de Lamentin et des messages de sensibilisation à la protection de l'environnement ou aux éco gestes.



Les 10 mobiliers urbains intelligents seront installés dans les espaces publics fréquentés : Annexe Mairie, Baie de Blachon, Maison France Service, Espace vert de la rue Jean Jaurès, espace aménagé au Bas du Bourg (RD2), Ciné-théâtre, Parc de la Verdure (2), rue Paul Valentino, Square de Crâne.

A travers ce projet, la ville et la zone nord Basse-Terre verra son image et son attractivité renforcée grâce à cette solution innovante.

Les matériaux composant ce mobilier urbain, sont durables (métal/bois) et recyclables. Ce mobilier s'intégrera par sa sobriété dans le paysage urbain et naturel du territoire.

Ce projet s'inscrit d'une part, dans le programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027, priorité 5 : « Une Guadeloupe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré de tout type de territoires et d'initiatives locales », et d'autre part, dans la stratégie territoriale portée par la CANBT.

Le plan de financement proposé :

	Montant	%
FEDER - AXE 5	78 240.00 €	80
AUTOFINANCEMENT	19 560.00 €	20
TOTAL	97 800,00 €	100%

Le maire propose au conseil municipal d'approuver le plan de financement pour l'installation de dix (10) mobiliers urbains solaires intelligents.

Le Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Vu les articles R2122-9-1 du Code de la commande publique,

Considérant l'avis favorable en date du 6 février 2023 émis par la commission municipale urbanisme, aménagement, politique de l'habitat et développement durable,

Considérant la priorité 5 du programme FEDER-FSE+ 2021-2027 « Une Guadeloupe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré de tout type de territoires et d'initiatives locales »,

Considérant l'inscription de l'opération dans la stratégie territoriale portée par la CANBT,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'autoriser le Maire à approuver le plan de financement concernant l'installation de dix (10) mobiliers urbains solaires intelligents comme suit :



Financements	Montant	%
FEDER - AXE 5	78 240.00 €	80
AUTOFINANCEMENT	19 560.00 €	20
TOTAL	97 800,00 €	100%

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE



Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	30

*Date de la convocation***23 JUIN 2026***Date d'affichage de la délibération***03 JUILLET 2026****Adoptée à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****Séance du 29 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six le lundi vingt-neuf Juin à dix-huit heures vingt-sept, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire ;

M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET, M. Saturnin FRANCILLONNE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Didier MARICEL ; Mme Gladys BURAT ; M. Martelin RATIER, adjoints au maire.

Mme Clara RIGAH ; M. José KANDASSAMY ; Mme Manuella PETRO-METONY ; M. Gaëtan BEVIS-SURPRISE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Rudy SANGRADO ; Mme Ludivine MARCELLUS ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. Samuel POURMASSY ; Mme Patricia VINGADASSALON ; Mme Frédérique MARIVAL ; M. Stéphane DEVISME ; Mme Françoise LAMARRE ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Yoanne JEAN-BART ; M. Ephrem GLORIEUX ; M. Emmanuely GOUGOUGNAN-ZADIGUE, conseillers municipaux.

Représentés : M. Arthur MARICEL par M. Rodrigue MOULIN
Mme Cindy MOLIA par M. Ephrem GLORIEUX

Absents : Mme Claudia MEVIL ; M. Kevin FAGOUR ; Mme Reinette JULIARD.

DÉLIBÉRATION N°2026/06/74**APPROUVANT LE PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A LA CREATION DE
TROTTOIRS – SECTEUR DE BLACHON (PHASE 1)**

La commune de Lamentin souhaite promouvoir et développer la mobilité durable sur son territoire en favorisant la marche. Cette démarche répond aux enjeux de transition écologie tant au niveau local que national, en contribuant notamment à une meilleure qualité de l'air et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

A cet effet, la ville est accompagnée, en phase études, par l'AFD au travers du Fonds Outre-Mer afin de désigner l'AMO qui a réalisé les études préalables à la réalisation de cette opération.

Le projet qui est présenté concerne la phase 1. La priorité est donnée au Bourg afin de disposer d'un maillage efficient au regard des trottoirs existants et des problèmes de sécurité des usagers qui marchent sur une partie de la chaussée carrossable.



Les travaux concernent la reprise des portions de trottoirs non conformes à la rue du débarcadère, la sécurisation des piétons et la création de trottoirs menant jusqu'à l'école élémentaire du côté de la rue du gymnase de Blachon (Phase1) (voirie communale).

Coût prévisionnel : 700 000, 00 €HT

Plan de financement :

Financeurs	Montant (HT€)	% du total
Feder – Axe 5	321 760,00 €	45,97 %
Commune	378 240,00 €	54,03 %
Total	100%	100,00%

Le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver le plan de financement de l'opération

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la priorité 5 du programme FEDER-FSE+ 2021-2027 « Une Guadeloupe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré de tout type de territoires et d'initiatives locales »,

Considérant l'inscription de l'opération dans la stratégie territoriale portée par la CANBT,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'autoriser le Maire à approuver le plan de financement proposé pour la création de trottoirs à Blachon – Phase 1, comme suit :

Financeurs	Montant (HT€)	% du total
Feder – Axe 5	321 760,00 €	45,97 %
Commune	378 240,00 €	54,03 %
Total	100%	100,00%

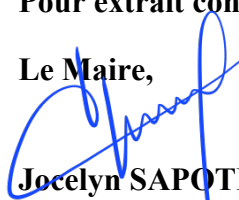
ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,


Jocelyn SAPOTILLE